

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 24 mars 2025
N° CP-2025-2-3-2
N° applicatif 11824

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction de l'autonomie

MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DES DOUCHES AMOVIBLES POUR LES BENEFCIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Résumé : Après une phase d'expérimentation, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'acquérir des douches amovibles à destination des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie. A la différence des douches fixes, la douche amovible est très rapidement installée, évite la réalisation de gros travaux, et permet de faire face à des situations d'urgence ou de besoin temporaire. Il est proposée d'adopté un barème de participation financière des usagers.

En 2021 notre collectivité a lancé une expérimentation consistant à proposer aux séniors qui nécessitaient une adaptation de la salle de bain à leur handicap l'installation d'une douche amovible en location. Douze douches sont actuellement en service auprès d'usagers.

Les avantages d'une douche amovible sont multiples et constituent une réponse adaptée à des besoins spécifiques :

- Le besoin est urgent ou temporaire
- L'impossibilité technique ou financière d'entreprendre de gros travaux
- L'installation rapide, sans gros travaux, y compris dans des pièces autres que la salle d'eau

A l'issue de cette expérimentation, il a été décidé d'acquérir dans le cadre d'un marché public des douches amovibles pour un engagement financier maximum de 300 000 € HT pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois.

L'entreprise LDC Agencement à NIEDERHASLACH a remporté le marché en septembre 2024. Celle-ci est en charge de fabriquer les douches amovibles, les stocker, les installer et désinstaller à notre demande auprès des bénéficiaires de l'APA qui en expriment le besoin.

A ce jour 10 douches sont prêtes à l'installation.

Comme pour une douche fixe il est proposé que le bénéficiaire participe financièrement à la mise à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace d'une telle douche amovible,

selon 2 barèmes établis en fonction, du modèle de douche (« Excellence » avec lavabo ou « Smart » sans lavabo), de la nécessité ou non d'une pompe de relevage et en tenant compte de ses ressources.

Les barèmes proposés, compris entre 15 € et 143 €/mois pour le modèle sans lavabo et entre 20 € et 205 € pour le modèle avec lavabo, figure en annexe du présent rapport. Ces barèmes sont fondés sur une participation mensuelle du bénéficiaire :

- calculée sur la base d'un amortissement de 10 ans pour la douche et de 3 ans pour les frais d'installation/désinstallation, soit 225 € par mois ou 165 € par mois selon le modèle,
- pondérée en fonction des ressources selon le barème appliqué aux bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA),
- en maintenant pour les personnes aux ressources les plus faibles un montant de 15 € ou 20 € par mois selon le modèle de douche.

Une enquête de satisfaction auprès des personnes qui ont fait le choix d'installer une douche amovible sera diligentée au courant de l'année 2025 par la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte, que dans la continuité de la réussite de l'expérimentation d'une nouvelle solution pour l'adaptation des salles de bain à destination des personnes âgées engagée suite à la délibération n°CD-2021-4-5-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 26 mars 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est en cours d'acquisition de douches amovibles à déployer au domicile de personnes âgées sur le territoire alsacien via un marché public attribué à l'entreprise LDC Agencement sise à NIEDERHASLACH pour un engagement financier maximum de 300.000 € HT pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois ;
- d'approuver le principe de la participation financière mensuelle, sous forme de location, de chaque bénéficiaire aux dépenses liées à la mise à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace d'une douche amovible à leur domicile, sur la base de deux barèmes en fonction du modèle de douche (« Excellence » avec lavabo ou « Smart » sans lavabo), de la nécessité ou non d'une pompe de relevage et en tenant compte de ses ressources.
Cette participation financière mensuelle de l'utilisateur est fondée sur des barèmes tenant compte des critères suivants :
 - calculée sur la base d'un amortissement de 10 ans pour la douche et de 3 ans pour les frais d'installation/désinstallation soit 225 € par mois ou 165 € par mois selon le modèle,
 - pondérée en fonction des ressources selon le barème appliqué aux bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA),
 - en maintenant pour les personnes aux ressources les plus faibles un montant de 15 € ou 20 € par mois selon le modèle de douche.
- d'approuver les tarifs de la participation financière mensuelle de chaque bénéficiaire d'une douche amovible à leur domicile selon les principes de barèmes précités, joints en annexe 1 au présent rapport ;

- de prendre acte que les crédits concernés seront encaissés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA
P099	P099O002	P099E02	T10	(4906) 016-7083-431

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.